

Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 34/1 (2007)

DOI: 10.11588/fr.2007.1.51086

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

transe et de maladie mentale. Une femme vagabonde, en transe, est libérée par le fait d'entrer dans l'ancienne cellule de Benoît à Subiaco. Un clerc d'un ordre mineur est libéré du démon par Benoît contre la promesse de ne jamais accéder à un ordre majeur; au bout de quelques années, oublieux de la promesse, le clerc est ordonné à un ordre majeur et est aussitôt possédé à nouveau par le démon. On aurait ici un écho d'une interdiction ecclésiastique pour une infirmité psychophysique; cependant cette catégorie de la maladie mentale ne se trouve pas dans la liste des interdits de Lévitique 21 commentée dans le Pastoral. Enfin »Agiografia e geografia« met en évidence le rôle de la Sicile: les volcans sont les bouches de l'enfer. L'ouvrage est accompagné d'une chronologie étendue et d'une riche bibliographie. C'est une très belle mise à jour de travaux fondamentaux sur Grégoire le Grand.

Bruno JUDIC, Tours

Wolfgang KAISER, Die Epitome Iuliani. Beiträge zum römischen Recht im frühen Mittelalter und zum byzantinischen Rechtsunterricht, Frankfurt a. M. (Klostermann) 2004, XXVI–1006 p. (Studien zur europäischen Rechtsgeschichte, 175), ISBN 3-465-03297-7, EUR 149,00.

Cet ouvrage paru dans la prestigieuse série de l'Institut Max-Planck pour l'histoire du droit, à Francfort/M., constitue une étude magistrale de la thèse en droit que l'auteur a soutenue à l'Université de Munich au semestre d'hiver 1996/97. Autour de l'an 554 le professeur de droit Julien fit, à Constantinople, un cours d'initiation portant sur les *Novellae* de Justinien; sous l'intitulé de *Epitome Iuliani*¹ ce cours est un abrégé qui a été réceptionnée, plus tard, au Moyen Âge à plusieurs reprises. Dans son *Epitome Iuliani* qui est au cœur de l'analyse de W. Kaiser, le juriste Julien tantôt esquisse le contenu des *Novellae*, tantôt il les cite d'une manière plus ample tout en se servant de la langue latine puisque ses auditeurs venaient du côté occidental de l'Empire Romain. Grâce au latin ainsi que dû au droit canon que contiennent les *Novellae*, l'*Epitome Iuliani* fut l'objet d'une réception considérable en Occident au haut Moyen Âge et finit par prendre une place à part et entière parmi les collections des *Novellae*. L'auteur s'attache à montrer le rôle porteur de l'*Epitome Iuliani* dans l'enseignement de droit à Byzance ainsi que dans la réception en Occident, le point de départ étant les manuscrits. À la tradition de l'*Epitome Iuliani* sont liés d'autres textes juridiques de Justinien, en l'occurrence le fragment des institutions et des digestes de Berlin qui se trouvent insérés dans un manuscrit de l'*Epitome Iuliani*. La mise en exergue des extraits de l'*Epitome Iuliani* dans des collections juridiques du haut Moyen Âge se fonde, de même, sur les manuscrits. W. Kaiser traite également de la *Collectio Gaudenziana*, cette dernière, n'étant pas encore assez considérée par les chercheurs jusqu'à présent, et contenant des parties du droit romain de Justinien, du droit romain visigothique et du droit gothique. À la fin du X^e siècle, toutes les parties de la *Collectio Gaudenziana* ont souffert des modifications plus ou moins intenses en Italie du Sud.

Pour mettre en relief les évolutions, le livre de W. Kaiser se divise en six parties: l'étude des manuscrits (I), la relation entre l'*Epitome Iuliani* et l'enseignement du droit à Byzance (II), les institutions et les digestes en Bourgogne par rapport au fragment d'institutions et de digestes que nous trouvons à Berlin (III), les extraits de l'*Epitome Iuliani* dans les collections jusqu'à la fin du IX^e siècle (IV), la *Collectio Gaudenziana* (V) ainsi que les résultats

1 Concernant l'*Epitome* voir la conférence de Harald STEMS, Von der *Epitome* zur Novelle, von der Glosse zum Traktat. Literarische und methodische Entwicklungen des Rechts im Frühmittelalter; le lecteur trouvera un résumé chez Thomas GERGEN, Bericht über den 35. Deutschen Rechtshistorikertag in Bonn vom 12.–17. September 2004, in: Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Germ. Abt. 122 (2005), p. 1082–1101, en particulier p. 1084–1085.

finaux de l'étude (VI). La plupart des manuscrits proviennent de toutes les parties de l'Italie. Contrairement à ce que les chercheurs ont longtemps pensé, l'*Epitome Iuliani* était connu très tôt en Gaule, voire au début du IX^e siècle. Qui plus est, l'ouvrage entame les annexes de l'*Epitome Iuliani* puisque de nombreux législateurs s'en servaient largement. En l'Occident, l'*Epitome Iuliani* prenait la place d'une collection de Nouvelles à part. En outre, il y a lieu de souligner que l'*Epitome Iuliani* connaissait aussi des gloses. Les auteurs des *Capitula legis Romanae* (*Lex Romana canonice compta*) et des *Regulae ecclesiasticae* (*Excerpta Bobiensia*) ont utilisé des exemplaires différents de l'*Epitome Iuliani*. Il est intéressant de constater que, dans ces deux collections lombardes du IX^e s., il y a une rencontre du droit romain avec des extraits du registre de Grégoire le Grand (p. 547–550). L'*Epitome* donne aussi des renseignements sur l'évolution de la compilation justinienne au haut Moyen Âge car le *Codex Iustiniani* et l'*Epitome Iuliani* ont été traités textuellement de la même façon (p. 346, 857). Malheureusement, Kaiser ne peut répondre à la question de savoir si ce traitement fut un hasard ou s'il est dû au fait que les deux sources, à savoir le *Codex Iustiniani* et l'*Epitome Iuliani*, appartiennent au droit impérial. En revanche, l'auteur insiste sur le fait que le *Codex* et l'*Epitome* furent utilisés directement et plus ou moins entièrement, sans l'emploi des florilèges perdus (p. 858). Les définitions figurant dans l'*Epitome Iuliani* et venant d'Isidore de Séville font penser à la pratique d'une école de droit qui a utilisé le *Codex Iustiniani*; ce que prouve la continuité de la »romanité« du droit médiéval². Or, certains préconisent que des collections conservées avec des extraits de l'*Epitome Iuliani* dérivent des manuscrits précurseurs plus amples, mais perdus. Kaiser prouve que le seul manuscrit qui reste ne peut être que l'original de la *Collectio Gaudenziana* (p. 669–692). Un autre mérite de l'ouvrage de W. Kaiser repose dans l'effort d'avoir démontré que de tels manuscrits précurseurs n'existent pas. Il a écrit là-dessus d'excellentes pages. Dans ce contexte, il importe aussi de souligner que Kaiser va éditer la *Collectio Gaudenziana* (Londres, British Museum, add. Mss. 466676) d'une manière critique dans les »Monumenta Germaniae Historica« (MGH)³.

Écrit dans un allemand châtié et clair l'ouvrage dispose d'une bibliographie et de sources de manière exhaustive (p. 877–901). Les auteurs et leurs œuvres de *Abbo Floriacensis* jusqu'au pape *Zosimus* ainsi que les personnes et les matières figurent à la fin du livre (p. 961–1006). En guise de conclusion nous pouvons féliciter l'auteur qui vient combler un vide scientifique manifeste. Il nous a offert un livre, solidement argumenté, qui devrait servir de modèle pour d'autres thèses de doctorat. Ainsi, il a parfaitement démontré qu'il possède, à un haut degré, les qualités essentielles de l'historien du droit: non seulement une grande maîtrise des sources, mais aussi une indépendance d'esprit et une curiosité intellectuelle qui lui permettent, dans le cadre universitaire qui est le sien, de traiter magistralement de problématiques nouvelles. Ce n'est donc pas sans raison que les éditions Klostermann ont accepté d'accueillir ce beau travail dans l'une de leurs collections les plus prestigieuses.

Thomas GERGEN, Sarrebruck

2 Alain DUBREUCQ, Christian LAURANSON-ROSAZ (dir.), Actes du colloque *Traditio iuris*. Permanence et/ou discontinuité du droit romain durant le Haut Moyen Âge, Colloque international tenu le 9 et 10 octobre 2003 à Lyon, Centre d'Histoire Médiévale, Lyon 2005; Thomas GERGEN, Pratique juridique de la paix et trêve de Dieu à partir du concile de Charroux (989–1250), Francfort/M. 2004, p. 189–191.

3 Cf. Rudolf SCHIEFFER, dans: *Deutsches Archiv* 59/1 (2003), p. VII.